



TROP DE CRÉDITS ?

VOTRE ENDETTEMENT VOUS PÉNALISE POUR DES TRAVAUX, L'ACHAT D'UNE VOITURE OU POUR AVOIR DE LA TRÉSORERIE ?

Regroupez mes crédits, mais « pas touche à mon prêt immobilier » ! Les banques l'ont bien compris et innovent.

Nombreux sont les Français à avoir investi il y a quelques années dans l'immobilier notamment leur résidence principale, financée avec des taux fixes au plus bas (jusqu'à 3,05 % en octobre 2005), mais pour certains, arrivent maintenant des moments plus difficiles en termes de pouvoir d'achat ou d'investissement et l'outil de gestion incontournable pour y remédier est le regroupement de crédit.

Alléger ses mensualités en les regroupant pour gagner en pouvoir d'achat ou financer de nouveaux projets est la recette idéale, mais sans racheter son prêt immobilier si possible c'est mieux !

et il n'est pas intéressant de le refinancer maintenant et a fortiori sur une durée plus longue.

• Le remboursement par anticipation de leur prêt immobilier entraîne des pénalités et des frais d'hypothèque plus importants.

Voici l'exemple d'un produit hypothécaire qui peut prétendre à la plus haute marche du podium ! voici deux cas de figure :

• Le propriétaire dont le prêt immobilier se termine dans moins de 5 ans, le conserve et regroupe tous ses prêts personnels, revolving, dettes, travaux et divers, en ne réglant que les intérêts de son nouveau prêt hypothécaire en second rang et rembourse le capital de ce dernier une fois amorti son prêt immobilier.

• Le propriétaire dont le prêt immobilier se termine dans 2 ans maximum, le conserve et regroupe tous ses prêts personnels, revolving, dettes, travaux et divers, en ne remboursant ni le capital et ni ne réglant les intérêts de son nouveau prêt durant les 2 ans (franchise pendant 2 ans maximum) et rembourse ce dernier capital et intérêts une fois amortis son prêt immobilier.

Étude gratuite, sans engagement et sans déplacement sur toute la France

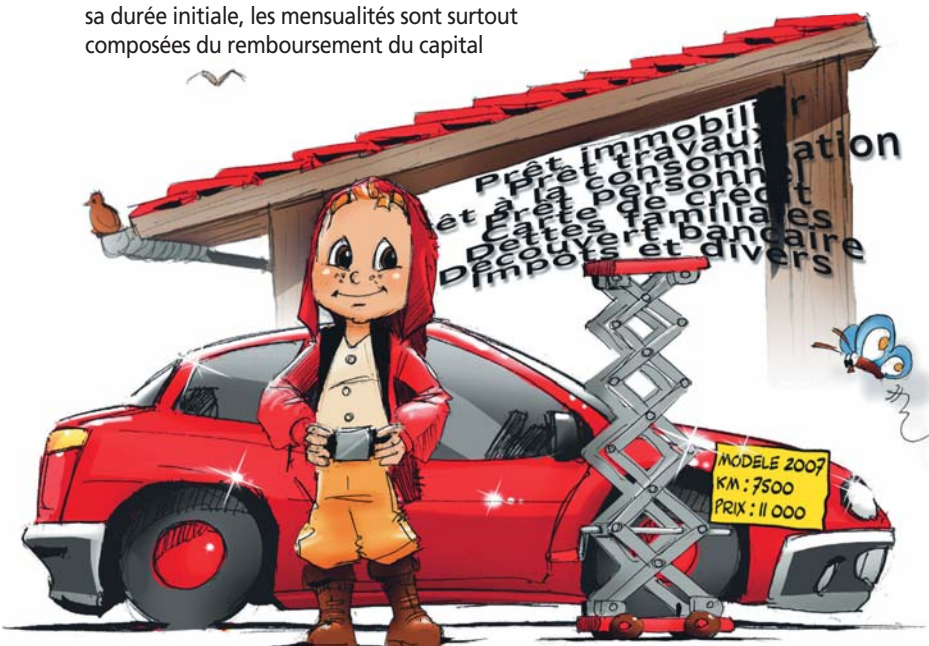
Confidentialité et compétence d'un courtier spécialisé. Conseils et solution adaptés à vos besoins par un analyste qui vous est dédié jusqu'à la signature chez votre notaire. Le Petit Poucet du Crédit...



Les raisons de ce choix sont multiples :

- Leur prêt immobilier a été durement négocié avec un taux fixe et très avantageux.
- Leur prêt immobilier a dépassé la moitié de sa durée initiale, les mensualités sont surtout composées du remboursement du capital

<http://www.lepetitpoucetducredit.com>



Spécialistes des financements spéciaux auprès des professionnels de l'automobile

LOCATAIRES ET HÉBERGÉS :
04 93 31 31 38

PROPRIÉTAIRES :
04 93 07 94 31

(1)Aucune solution pour les locataires ou hébergés fichés, il faut être propriétaire. (2)Aucun versement, de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Appel gratuit depuis le site